

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-et-un, le 27 mai à 19 heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Gençay, sous la présidence de M. François BOCK, Maire de Gençay, dûment convoqués le 20 mai 2021.

**Présents :** François BOCK, Maire, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD adjoints, Sophie VERGNAUD, Thierry INGRAND, Christian PENOT, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

Claude FERRON, Pascal THIBault

**Absents excusés avec procuration :**

- Sarah COLLOBER avec procuration à Isabelle BOETSCH,
- Maud CERISIER avec procuration à François BOCK,
- Françoise PERIDY avec procuration à Patrice COURTAUD,
- Renaud ROBERT avec procuration à Joël LAFRECHOUX
- Sophie LE SIRE-ROUILLON avec procuration à Roselyne LACOUTURE
- Sylvie DENIS avec procuration à Sophie VERGNAUD

**Le secrétariat a été assuré par :** Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages : 17

**CIMETIERE : TARIFS CONCESSION DE TERRAIN ET CASE DE COLUMBARIUM**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs des concessions de terrain et des cases de columbarium du cimetière de Gençay sont habituellement révisés chaque année selon l'indice du coût de la construction du 4<sup>ème</sup> trimestre N-1.

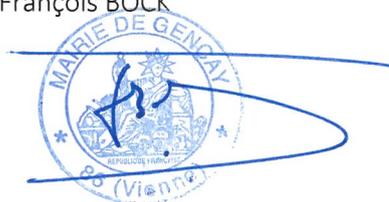
Pour 2021, l'indice de référence est de + 0.20%. Le Maire propose de modifier les tarifs des concessions de terrain et les cases de columbarium à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs des concessions de cimetière et les cases de columbarium.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les tarifs sont les suivants :

Columbarium	
DUREE	Tarifs
CASE DE 10 ANS	<b>275.55 €</b>
CASE DE 30 ANS	<b>553.10 €</b>
Concessions de cimetière	
DUREE	Tarifs
CONCESSION TRENTENAIRE RENOUVELABLE	<b>193.38 €</b>
CONCESSION CINQUANTENAIRE RENOUVELABLE	<b>387.77 €</b>

Pour copie conforme  
A Gençay, le 27 mai 2021  
Le Maire  
François BOCK



AR PREFECTURE

086-218601037-20210527-PC\_210527\_1619-DE  
Regu le 01/06/2021